



Montréal, le 29 janvier 2010

1, Place Ville Marie  
37<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 3P4  
Tél. : (514) 878-9641  
Télec. : (514) 878-1450  
www.gowlings.com

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**  
**ET PAR LA POSTE**

**Paule Hamelin**  
Ligne directe : (514) 392-9411  
Adjoint(e) : (514) 878-1041 poste 65254  
paule.hamelin@gowlings.com

Me Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande d'Hydro-Québec relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2010-2011**  
**Votre dossier : R-3708-2009**  
**Notre dossier : L113490010**

---

Chère consoeur,

Nous vous transmettons, par la présente, la version électronique de la demande de remboursement de frais de Énergie Brookfield Marketing Inc. (« EBMI ») dont l'original et huit exemplaires vous seront également acheminés par la poste dans le dossier mentionné en titre.

Pour donner suite à notre courriel du 26 janvier 2010 à votre attention, nous avons considéré initialement la date du 13 janvier 2010 comme étant la date de prise en délibéré du dossier vu la correspondance de la Régie qui avait été transmise. Ainsi, pour donner suite à votre courriel du 22 janvier dernier, nous vous indiquions que nous allions faire diligence pour vous transmettre notre demande de remboursement de frais. Tel qu'indiqué dans ce courriel, la soussignée faisait savoir qu'elle ne serait pas en mesure de vous transmettre cette demande avant le jeudi, 28 janvier 2010, puisque retenue devant la Cour supérieure. Cette audition s'étant terminée le 28 janvier en fin de journée, nous voyons donc par la présente à vous soumettre notre demande de remboursement de frais.

La Régie, dans sa décision D-2009-117, a autorisé à EBMI à intervenir dans le présent dossier. EBMI avait alors soumis un budget de participation de 41 210,30 \$. Sa présente demande de frais est pour la somme de 34 561,90 \$.

Dans le présent dossier, en plus de la question des surplus et de la gestion des approvisionnements, EBMI est également intervenue au niveau de la question de la prévision de la demande et l'évolution à la baisse des prévisions pour l'année 2009. Nous avons également abordé la question du régime de rémunération variable.

Les heures de préparation du dossier comprennent la préparation de notre demande d'intervention, la prise de connaissance de la preuve, la préparation des demandes de renseignements et la demande additionnelle de renseignements au Distributeur suite à sa première réponse aux demandes de renseignements, l'analyse de la preuve déposée par le Distributeur, la préparation de la preuve pour EBMI, la considération de la preuve déposée par les autres intervenants et la préparation des audiences.

Nous estimons que le temps consacré à cette préparation était nécessaire, que les sujets soulevés dans le cadre de notre intervention ont été utiles et pertinents et qu'ultimement les frais réclamés en fonction de ces critères sont raisonnables.

Ainsi, nous demandons à la Régie de bien vouloir reconnaître le caractère utile et raisonnable des frais demandés et d'accorder notre demande de remboursement de frais.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

**GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L.**



Paule Hamelin

PH/st

p.j.

c.c.: Me Éric Fraser